



Est ce je peux regulariser mon titre d séjour?

Par **Rita**, le **25/08/2009** à **15:08**

Bonjour,

Je suis en France depuis 2006, j étais inscrite à l école pour développer mon français avec des projets pour l'avenir. En 2007, j ai eu des difficultés pour renouveler mon visa, car il me manquait l attestation en charge, (ainsi ses revenus) de mon garant qui est toujours hors de France, car il est militaire à la base aérienne. J étais obligée de trouver un boulot à côté, mais malheureusement, sans contrat. Le patron avait pas de carte de séjour définitive. En 2007 même, j ai rencontré l'âme soeur, l'homme avec qui je veux fonder une famille, il est en train de divorcer. Mon titre de séjour a expiré le septembre 2007. Est il possible de renouveler mon titre, en attendant la prononçe? Que je dois faire? J ai trouvé déjà une école pour l'insription de debut septembre, ainsi je cherche un stage, mais je m inquiète, est ce ça va marcher?

Pourriez vous m aider svp

Je vous remercie d avance

Par **anais16**, le **25/08/2009** à **16:11**

Bonjour,

si votre titre de séjour est expiré depuis 2007 alors vous êtes en situation irrégulière en France depuis cette date.

Il ne s'agit donc pas d'une demande de renouvellement de titre de séjour, mais d'une simple demande de titre de séjour.

Etant sans papiers, vous pouvez malgré tout vous inscrire pour suivre des études car il suffit de produire une pièce d'identité de type passeport, mais vous n'obtiendrez pas de titre de séjour étudiant en étant déjà en France.

Ne faites donc pas de démarches en préfecture car votre demande serait rejetée et on vous délivrerait une obligation de quitter le territoire français.

Tant que votre situation n'est pas meilleure et votre dossier plus complet, évitez toutes démarches.

Par **Rita**, le **25/08/2009** à **20:16**

Je vous remercie de votre réponse, c'est pas la meilleure situation donc pour moi. Et si malgré tout, je essaye d'aller accompagnée par mon garant, avec une inscription d'école pour la nouvelle année ainsi que les papiers confirmés ma présence des années précédentes en France(EDF,quittance de louer etc.) Est il possible avoir une espoir?

Par **anais16**, le **26/08/2009** à **20:19**

Je ne veux pas vous donner de faux espoirs, vous êtes en France depuis trop peu de temps et une inscription en école ne donne droit à rien du tout (sinon tous les sans papiers feraient comme ça!).

Par **Rita**, le **28/08/2009** à **15:46**

Bonjour, merci de votre réponse.

Je suis perdue,je sais pas quoi faire alors, que peuvent ils demander a la préfecture,a votre avis?Je veux m'étudier et travailler,je les promets que ça ne reproduira plus jamais. Où je peux m'adresser pour un conseil et soutien?

Par **hibour**, le **28/08/2009** à **16:42**

Bonjour

La modératrice a très bien répondu, on voit qu'elle est experte dans le domaine, moi même je suis dans un cas qui ressemble un peu au tien et je peux vous dire que même avec une inscription la préfecture peut refuser de renouveler un titre de séjour. C'est ce qui m'est arrivé a mon 2ème renouvellement.

Du côté de l'inscription laisse tombé sauf si tu as vraiment l'intention de poursuivre ces études et pas juste en espérant renouveler le titre de séjour. il te reste que le mariage et un moral en béton.

Cordialement